



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2025 - 111**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	20
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2025

**OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE THONON AGGLOMÉRATION**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS :** TRONCHON J. MEYRIER M. de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B. CHANTELLOT C. PLEYNET J.P. DENERAUD M. BILLARD G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. MATTERA A. CHAMPEAU S.

**EXCUSÉS :** CORNU C. « pouvoir à TRONCHON J. » QUERNÉC GARIN C.

**ABSENTS :** GEROUDET A. CHANTELLOT L.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire présente le rapport annuel d'activités 2024 transmis par Thonon agglomération et ouvre le débat.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions de l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du CGCT ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Thonon agglomération n° 2025.00126 en date du 24 juin 2025 prenant acte du rapport d'activités de Thonon agglomération ;

Vu le rapport d'activités 2024 de Thonon agglomération ;

Considérant que le président de l'EPCI doit envoyer chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport d'activités ;

Considérant que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision synthétique des actions conduites par la collectivité aussi bien



dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire ;

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants intercommunaux peuvent être entendus ;

Entendu l'exposé de Madame le maire, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 de la communauté d'agglomération Thonon agglomération.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Brigitte STUBERT

Le maire,  
Pascale MORIAUD

